

CECI N'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI



AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

**À utiliser pour déposer
des actions ordinaires de
la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée
en réponse à l'offre (au sens des présentes)
datée du 4 novembre 2022**

**L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DE CALGARY)
LE 9 DÉCEMBRE 2022, À MOINS QU'ELLE NE SOIT RETIRÉE, PROLONGÉE OU MODIFIÉE
PAR LA COMPAGNIE (LA « DATE D'EXPIRATION »)**

Comme il est énoncé à la rubrique 5 de l'offre, « Procédure de dépôt des actions », le présent avis de livraison garantie ou un avis essentiellement équivalent doit être utilisé pour déposer les actions ordinaires (les « **actions** ») de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée (« **L'Impériale** » ou la « **Compagnie** ») en réponse à l'offre de rachat datée du 4 novembre 2022 (désignée, avec ses modifications et suppléments, l'« **offre** »), si l'actionnaire qui souhaite déposer des actions en réponse à l'offre n'est pas en mesure de livrer les certificats attestant ces actions, si la procédure de transfert par inscription en compte ne peut pas être terminée avant la date d'expiration ou encore s'il est impossible de faire parvenir tous les documents requis à Services aux investisseurs Computershare inc. (le « **dépositaire** ») d'ici l'heure d'expiration. Le présent avis de livraison garantie peut être remis en mains propres, envoyé par messenger, posté ou transmis par courriel au bureau de Toronto du dépositaire indiqué ci-après. Voir la rubrique 5 de l'offre, « Procédure de dépôt des actions ». **VEUILLEZ NE PAS PROTÉGER LES DOCUMENTS PAR MOT DE PASSE S'ILS SONT TRANSMIS PAR COURRIEL.**

Les définitions figurant dans l'offre qui accompagne le présent avis de livraison garanti s'appliquent au présent texte, sauf indication contraire.

Bureaux du dépositaire, Services aux investisseurs Computershare inc., pour la présente offre :

Par la poste :
Services aux investisseurs Computershare inc.
P.O. Box 7023
31 Adelaide Street East
Toronto (Ontario) M5C 3H2
À l'attention de : Corporate Actions

**Par courrier recommandé, en mains propres
ou par messenger :**
Services aux investisseurs Computershare inc.
100 University Avenue
8th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
À l'attention de : Corporate Actions

Par courriel :
depositoryparticipant@computershare.com

SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC.
Téléphone : 1 514 982-7555
Sans frais : 1 800 564-6253

DESTINATAIRES : **Compagnie Pétrolière Impériale Limitée (« L'Impériale » ou la « Compagnie »)**

ET : **Services aux investisseurs Computershare inc. (le « dépositaire »)**

La remise du présent avis de livraison garantie à une autre adresse que l'une des adresses indiquées ci-dessus ou la transmission par courriel du présent avis de livraison garantie à une adresse courriel autre que celle qui est indiquée ci-dessus ne constitue pas une remise valable.

Le présent avis de livraison garantie ne doit pas être utilisé pour garantir des signatures. Toute signature apposée sur la lettre d'envoi qui doit être garantie par un établissement admissible (défini dans l'offre) doit figurer dans l'espace prévu à cette fin dans la lettre d'envoi.

Les modalités et conditions de l'offre sont intégrées par renvoi dans le présent avis de livraison garantie. Les définitions figurant dans l'offre et la note d'information qui l'accompagne datées du 4 novembre 2022 et jointes au présent avis de livraison garantie s'appliquent au présent texte.

Par les présentes, le soussigné remet à L'Impériale les actions indiquées ci-dessus selon la procédure de livraison garantie décrite à la rubrique 5 de l'offre, « Procédure de dépôt des actions », dont il est accusé réception par les présentes, de la manière décrite ci-après suivant les modalités et sous réserve des conditions stipulées dans l'offre, y compris les stipulations relatives au calcul proportionnel.

Le soussigné convient que les renseignements sur les actions déposées figurant dans le présent avis de livraison garantie auront en toutes circonstances préséance sur tout renseignement incompatible figurant dans la lettre d'envoi qui sera déposée par la suite.

NOM(S) DU OU DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS (Indiquer le nom exactement tel qu'il figure sur le certificat d'actions)

N° de certificat – si disponible	Nombre d'actions représentées par le certificat	Nom de l'actionnaire (en caractères d'imprimerie)

NE PAS JOINDRE DE CERTIFICAT D' ACTIONS AU PRÉSENT FORMULAIRE

L'établissement admissible qui remplit le présent avis de livraison garantie doit faire parvenir la garantie au dépositaire et lui remettre (i) la lettre d'envoi et les certificats d'actions, ou (ii) dans le cas d'un transfert par inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte par l'entremise du système CDSX (dans le cas d'actions détenues par la CDS) ou un message de l'agent (dans le cas d'actions détenues par la DTC) dans les délais précisés aux présentes, à défaut de quoi l'établissement admissible pourrait subir une perte financière.

Le soussigné comprend et convient que les actions déposées en réponse à l'offre que la Compagnie accepte de payer seront payées uniquement après réception en temps voulu par le dépositaire du ou des certificats attestant ces actions, d'une lettre d'envoi correctement remplie et dûment signée (ou une photocopie signée à la main de celle-ci) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte par l'entremise du système CDSX (dans le cas d'actions détenues par la CDS) ou d'un message de l'agent (dans le cas d'actions détenues par la DTC), se rapportant à ces actions, dont les signatures sont garanties, au besoin, et de tous les autres documents indiqués dans la lettre d'envoi, avant 17 h (heure de Calgary) au plus tard le deuxième jour de bourse à la Bourse de Toronto après la date d'expiration. Le soussigné comprend et convient également qu'en aucune circonstance des intérêts ne courront ni ne seront payés par la Compagnie ou le dépositaire à des personnes qui déposent des actions, même en cas de retard dans le paiement des actions pour quelque raison que ce soit, notamment un retard dans un paiement à une personne qui utilise la procédure de livraison garantie, et que le règlement des actions déposées conformément à la procédure de livraison garantie sera le même que celui des actions remises au dépositaire au plus tard à la date d'expiration, même si les actions remises conformément à la procédure de livraison garantie énoncée à la rubrique 5 de l'offre, « Procédure de dépôt des actions », ne sont pas ainsi remises au dépositaire à cette date et que, par conséquent, le paiement de ces actions par le dépositaire est fait après la date à laquelle la Compagnie doit régler les actions déposées acceptées aux fins de règlement dans le cadre de l'offre.

Le soussigné reconnaît que tout pouvoir conféré ou dont il est convenu qu'il sera conféré par le présent avis de livraison garantie survivra à son décès ou son incapacité et que toutes les obligations du soussigné aux termes du présent avis de livraison garantie lieront ses héritiers, représentants personnels, successeurs, ayants droit et ayants cause. Le présent est irrévocable autrement que selon les conditions énoncées dans l'offre.

Le soussigné comprend qu'il doit indiquer si les actions sont déposées par voie de dépôt aux enchères, par voie de dépôt au prix de rachat ou par voie de dépôt proportionnel en remplissant la case A, « Type de dépôt ». Si vous ne faites pas un dépôt aux enchères, un dépôt au prix de rachat ou un dépôt proportionnel valable, vous serez réputé avoir fait un dépôt au prix de rachat.

**CASE A
TYPE DE DÉPÔT**

COCHER UNE SEULE CASE. SI PLUS D'UNE CASE EST COCHÉE OU SI AUCUNE CASE N'EST COCHÉE,
LE DÉPÔT SERA RÉPUTÉ ÊTRE UN DÉPÔT AU PRIX DE RACHAT.

LES ACTIONS SONT DÉPOSÉES PAR LES PRÉSENTES PAR VOIE DE :

- ☐ Dépôt aux enchères
(**Veillez remplir la case C**)
- ☐ Dépôt au prix de rachat
- ☐ Dépôt proportionnel

**CASE B
LOTS IRRÉGULIERS***

Cette case doit être remplie SEULEMENT si des actions sont déposées par ou pour des personnes qui sont propriétaires de moins de 100 actions à la fermeture des bureaux à la date d'expiration.

Le soussigné se trouve dans l'une des situations suivantes (veuillez cocher l'une des cases suivantes) :

- ☐ à la fermeture des bureaux à la date d'expiration, il est propriétaire de moins de 100 actions, qui sont toutes déposées;
- ☐ il est un courtier, une banque commerciale, une société de fiducie ou un autre intermédiaire qui (i) dépose des actions dont il est le propriétaire inscrit pour le compte des propriétaires véritables de ces actions, et (ii) croit comprendre, d'après les déclarations qui lui ont été faites par chacun des propriétaires véritables, que chacun d'eux est propriétaire de moins de 100 actions au total à la fermeture des bureaux à la date d'expiration et dépose la totalité de ces actions.

**CASE C
DÉPÔTS AUX ENCHÈRES**

Prix (\$ CA) par action :

En plus de cocher l'option « Dépôt aux enchères » dans la case A ci-dessus, la présente case DOIT être remplie si des actions sont déposées aux termes d'un dépôt aux enchères.

Cochez UNE SEULE case. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, toutes les actions indiquées ci-dessus seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat. Les actionnaires (autres que les porteurs de lots irréguliers) peuvent faire plusieurs dépôts aux enchères, mais non à l'égard des mêmes actions. L'actionnaire qui désire déposer différentes actions à différents prix doit transmettre des directives de dépôt distinctes au moyen d'une lettre d'envoi pour CHAQUE dépôt.

- | | | | | | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| ☐ 72,50 \$ | ☐ 72,75 \$ | ☐ 73,00 \$ | ☐ 73,25 \$ | ☐ 73,50 \$ | ☐ 73,75 \$ | ☐ 74,00 \$ | ☐ 74,25 \$ |
| ☐ 74,50 \$ | ☐ 74,75 \$ | ☐ 75,00 \$ | ☐ 75,25 \$ | ☐ 75,50 \$ | ☐ 75,75 \$ | ☐ 76,00 \$ | ☐ 76,25 \$ |
| ☐ 76,50 \$ | ☐ 76,75 \$ | ☐ 77,00 \$ | ☐ 77,25 \$ | ☐ 77,50 \$ | ☐ 77,75 \$ | ☐ 78,00 \$ | ☐ 78,25 \$ |
| ☐ 78,50 \$ | ☐ 78,75 \$ | ☐ 79,00 \$ | ☐ 79,25 \$ | ☐ 79,50 \$ | ☐ 79,75 \$ | ☐ 80,00 \$ | ☐ 80,25 \$ |
| ☐ 80,50 \$ | ☐ 80,75 \$ | ☐ 81,00 \$ | ☐ 81,25 \$ | ☐ 81,50 \$ | ☐ 81,75 \$ | ☐ 82,00 \$ | ☐ 82,25 \$ |
| ☐ 82,50 \$ | ☐ 82,75 \$ | ☐ 83,00 \$ | ☐ 83,25 \$ | ☐ 83,50 \$ | ☐ 83,75 \$ | ☐ 84,00 \$ | ☐ 84,25 \$ |
| ☐ 84,50 \$ | ☐ 84,75 \$ | ☐ 85,00 \$ | ☐ 85,25 \$ | ☐ 85,50 \$ | ☐ 85,75 \$ | ☐ 86,00 \$ | ☐ 86,25 \$ |
| ☐ 86,50 \$ | ☐ 86,75 \$ | ☐ 87,00 \$ | | | | | |

**CASE D
CHOIX DE MONNAIE**

Tous les paiements en espèces seront faits en dollars canadiens, sauf si les actionnaires choisissent d'utiliser les services de change du dépositaire pour faire convertir et recevoir leur paiement en dollars américains en cochant la case ci-dessous. Si vous ne cochez pas la case ci-dessous, votre paiement sera fait en dollars canadiens.

☐ Cochez cette case si vous souhaitez recevoir votre paiement en dollars américains (\$ US)

Avis – En cochant la case ci-dessus, vous reconnaissez et convenez que a) le taux de change d'un dollar canadien exprimé en dollar américain correspondra au taux dont la Société de fiducie Computershare du Canada peut se prévaloir, en sa qualité de fournisseur de services de change, à la date à laquelle les fonds sont convertis; ce taux sera fondé sur le taux du marché à la date à laquelle les fonds sont convertis, b) l'actionnaire assume seul le risque d'une fluctuation dans le taux de change, imputable notamment à la date et à l'heure auxquelles les fonds sont convertis. La Société de fiducie Computershare du Canada agira comme contrepartiste à l'opération de conversion de devises. Si vous souhaitez recevoir votre paiement en dollars américains, vos certificats et la présente lettre d'envoi dûment remplie et signée doivent être livrés au dépositaire.

Date :	Téléphone (heures d'ouverture) :	Signature :
Courriel :	Adresse :	

**GARANTIE
(Ne pas utiliser pour garantir des signatures)**

Le soussigné, banque à charte canadienne de l'annexe I, membre d'une bourse de valeurs reconnue au Canada ou institution financière américaine (y compris la plupart des banques, des organismes d'épargne et de crédit et des maisons de courtage des États-Unis) qui participe au Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), au Medallion Signature Program (MSP) de la New York Stock Exchange ou au Stock Exchanges Medallion Program (SEMP) garantit la livraison au dépositaire à son adresse indiquée précédemment du ou des certificats attestant les actions déposées en vertu des présentes, en bonne et due forme aux fins de transfert, accompagnés d'une lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou d'une photocopie signée à la main) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte par l'entremise du système CDSX (dans le cas d'actions détenues par la CDS) ou d'un message de l'agent (dans le cas d'actions détenues par la DTC), et de tous les autres documents requis, d'ici 17 h (heure de Calgary) le deuxième jour de bourse à la Bourse de Toronto suivant la date d'expiration.

L'établissement garant qui remplit le présent formulaire doit faire parvenir la garantie au dépositaire et doit remettre les actions déposées au dépositaire dans les délais précisés aux présentes, à défaut de quoi l'établissement garant pourrait subir une perte financière.

Nom de l'établissement _____

Adresse de l'établissement _____

Code postal ou code Zip _____

Indicatif régional et n° de tél. _____

Signataire autorisé _____

Nom _____

(en caractères d'imprimerie)

Titre _____

Le _____ 2022